

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



Procès-verbal

des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 janvier 2024

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre le quinze janvier à 20 h 15, le conseil municipal régulièrement convoqué le dix janvier 2024 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal

*Sous la présidence de Monsieur SCHISSELE Stéphan, Maire
Secrétaire de Séance – Monsieur GISS Jean Marc*

Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphan - Mr HERTZOG Frédéric - Mme HASE Brigitte - Mme MORIER Caroline - Mr MAETZ Dominique - Mr RITLENG Nicolas - Mr ENDERLIN Lionel - Mme DELAMARE Céline

Membres absents :

Mr GILLIG Thomas donne procuration à Mr MAETZ Dominique

Mme BRUCKER Catherine donne procuration à Mr HERTZOG Frédéric

Mr DEBEIRE François

QUORUM : 6

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2023.
3. Décision modificative
4. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissements pour 2024
5. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal

DESIGNE

Monsieur Jean Marc GISS secrétaire de la présente séance.

Pour : 10 voix dont 2 Procurations

2. Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2023. Aucune observation n'étant formulée,

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023.

**Pour : 9 voix dont 2 Procurations
Abstention : 1 (Lionel ENDERLIN)**

3. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la situation financière sur les différents chapitres liés aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessite un ajustement budgétaire afin de pouvoir honorer les dernières factures de l'année 2023. Pour ce faire, il y a lieu de voter les jeux d'écriture ci-dessous exposés :

- FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					RECETTES				
	Article	Votées 2023	Variation	Montant après DM			Votées 2023	Variation	Montant après DM
O11	60 612	2 500	460						
	60 633	500	290						
	622	1 500	916						
O14	739 221	21 488	1 211		Chap 74		35 600	3 777	39 377
O23		77 410.15	900	78 310.15					
	TOTAL		3 777					3 777	

- INVESTISSEMENT**

DEPENSES					RECETTES				
	Article	Votées 2023	Variation	Montant après DM			Votées 2023	Variation	Montant après DM
1641		19 523.18	900	20 423.18	O21		77 410.15	900	78 310.15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER la décision modificative ainsi présentée.

Pour : 10 voix dont 2 Procurations

4. AUTORISATION DE LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR 2024

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2023 s'élève à 334 856.00 €.

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2024. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption :

TRAVAUX :

Chapitre 21	Article 2131	
MG CLOTURES	Clôture Jardin :	9 352.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

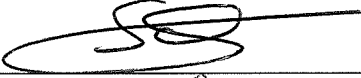
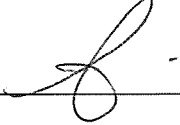
d'approuver l'autorisation de liquidation des dépenses d'investissements pour 2024.

Pour : 10 voix dont 2 Procurations

5. DIVERS

- Madame Céline DELAMARE indique ne pas être en accord avec la décision du CM concernant l'abattage du sapin
M RITLENG pose la question de son remplacement
M HERTZOG indique que des devis de l'entreprise MAXIMAL vont nous être adressés pour remplacer le conifère et invite les conseillers à donner leur avis sur des essences d'arbres ou de sapins.
- Le 1^{er} adjoint informe que les guirlandes vont être déposées jeudi 18 janvier 2024 par l'entreprise REMOND.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 20 h 38.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphane SCHISSELE	
Monsieur Jean Marc GISS	



POUVOIR

Je soussignée Catherine BRUCKER, dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Conseil Municipal du

15 janvier 2024 à 20 h 15

donne par la présente pouvoir à

M. Frédéric HERTZOG

pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à DONNENHEIM,

Le 13 janvier 2024.

Signature :



POUVOIR

Je soussigné(e).....Thomas GILLIG.....,
dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Conseil Municipal du

15 janvier 2024 à 20 h 15

donne par la présente pouvoir à

.....Dominique MAETZ.....

pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à DONNENHEIM,

Le 15/01/2024

Signature :